

# niort agglo

Agglomération du Niortais

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SERVICE D'EAU DE LA VALLEE DE LA COURANCE COMPETENCE « PRODUCTION »**

*Application de loi n° 95-101 du 02 Février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, du décret n° 2007-675 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement*

# SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....	2
1.1 – Le territoire desservi.....	2
<input type="checkbox"/> Etendue du territoire.....	2
<input type="checkbox"/> Mode de gestion.....	3
<input type="checkbox"/> Nombre d’habitants desservis.....	3
1.2 – Les ressources en eau potable.....	4
<input type="checkbox"/> Points de prélèvement.....	4
<input type="checkbox"/> Import d’eau.....	4
<input type="checkbox"/> Total des volumes d’eau.....	5
1.3 – Le nombre d’abonnés.....	5
1.4 – Les volumes délivrés.....	5
1.4a – Les volumes délivrés à PRIAIRE.....	5
1.4b – Les volumes délivrés aux autres communes du périmètre.....	5
1.5 – Le patrimoine du service de Production.....	6
<input type="checkbox"/> Les installations de prélèvement.....	6
<input type="checkbox"/> Les stations de reprise et de surpression.....	6
<input type="checkbox"/> Les ouvrages de stockage.....	6
<input type="checkbox"/> Le réseau.....	6
2. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE.....	7
2.1 – Les modalités de tarification.....	7
2.2 – Les tarifs.....	7
2.3 – Les recettes du service.....	7
<input type="checkbox"/> Recettes de l’exploitant.....	8
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
3.1 – La surveillance de la qualité.....	9
3.2 – Protection de la ressource :.....	10
3.3 – Connaissance et gestion patrimoniale du réseau :.....	10
3.4 – Performance du réseau.....	11
<input type="checkbox"/> Rendement du réseau de production.....	11
<input type="checkbox"/> Indice des volumes non comptés.....	12
<input type="checkbox"/> Indice linéaire de perte.....	12
3.5 – Taux moyen de renouvellement du réseau.....	12
3.6 – Continuité du service.....	12
4. INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
4.1 – Dette du service « Eau potable ».....	13
<input type="checkbox"/> Etat de la dette.....	13
<input type="checkbox"/> Durée d’extinction de la dette.....	13
4.2 – Amortissements.....	13
4.3 – Impayés.....	13

# 1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Le présent rapport annuel retrace le bilan 2020 relatif au service public de production d'eau potable exercé par Niort Agglo dans le cadre de son Service d'eau de la Vallée de la Courance.

## 1.1 – Le territoire desservi

### □ Etendue du territoire

En 2020, les 17 communes desservies par le service public de Production d'eau potable sur le secteur de la Vallée de la Courance sont les suivantes :

- Commune d'AMURE
- Commune d'ARCAIS
- Commune du BOURDET
- Commune d'EPANNES
- Commune de LA FOYE MONJAULT
- Commune de FRONTENAY ROHAN ROHAN
- Commune de GRANZAY-GRIPT
- Commune de MAUZE SUR LE MIGNON
- Commune de PRIN DEYRANCON
- Commune de LA ROCHENARD
- Commune de SANSAIS
- Commune de SAINT GEORGES DE REX
- Commune de SAINT HILAIRE LA PALUD
- Commune de SAINT SYMPHORIEN
- Commune nouvelle de VAL-DU-MIGNON (regroupant USSEAU, PRAIRE, THORIGNY/MIGNON)
- Commune de VALLANS
- Commune du VANNEAU IRLEAU



Figure 1 : Communes alimentées par le Service d'eau de la Vallée de la Courance (2020)

## ☐ Mode de gestion

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2010, pour une durée de 12 ans. Les avenants au contrat figurent ci-après :

Avenant n°	Date	Objet
1	28/12/2010	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration de la Commune de PRIAIRE dans le périmètre du contrat d'affermage pour les compétences « Production » et « Distribution » d'eau potable au 01/01/2011</li><li>• Intégration des Commune de PRIN-DEYRANÇON et USSEAU dans le périmètre du contrat d'affermage pour la compétence « Distribution » d'eau potable au 01/01/2011</li><li>• Prise en compte du nouveau règlement de service</li></ul>
2	19/01/2012	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration des Commune d'EPANNES, THORIGNY-SUR-LE-MIGNON, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN et de l'ancien SIAEP LA GORRE-LE PONT dans le périmètre du contrat d'affermage pour la compétence « Distribution » d'eau potable au 01/01/2012</li><li>• Prise en compte du nouveau règlement de service</li></ul>
3	21/12/2012	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration de la Commune de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD dans le périmètre du contrat d'affermage pour la compétence « Distribution » d'eau potable au 01/01/2013</li><li>• Prise en compte du décret 2012-1078 du 24/09/12 relatif aux fuites après compteur</li><li>• Ajout d'un prix au bordereau de prix unitaires</li></ul>
4	19/11/2013	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre du suivi analytique renforcé de la qualité de l'eau et révision du contrat</li></ul>
5	05/01/2015	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration de la Commune de VALLANS dans le périmètre du contrat d'affermage pour la compétence « Distribution » d'eau potable au 01/01/2015</li></ul>
6	21/12/2015	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adhésion des Commune de GRANZAY-GRIPT et SAINT-SYMPHORIEN en dans le périmètre du contrat d'affermage au 01/01/2016</li><li>• Prise en compte de l'évolution de la réglementation « construire sans détruire »</li><li>• Mise à jour du Règlement de service</li></ul>
7	31/12/2018	<ul style="list-style-type: none"><li>• Substitution du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance au S.M.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance</li><li>• Prise en compte de la RGPD</li><li>• Mise à jour du Règlement de service</li></ul>
8	24/12/2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Substitution de la Communauté d'Agglomération du Niortais au S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance à compter du 01/01/2020.</li><li>• Intégration des communes de LA FOYE-MONJAULT et MAUZE-SUR-LE-MIGNON</li></ul>

Tableau 1 : Avenants au contrat d'affermage en cours

Le service d'eau a en charge l'ensemble des investissements relatifs aux installations de production d'eau potable. La SAUR assure, pour le compte de Niort Agglo l'exploitation du réseau public d'adduction d'eau et les relations avec les usagers.

## ☐ Nombre d'habitants desservis

Le territoire alimenté par le service public de Production d'eau potable de la Vallée de la Courance représente une population globale de 18 971 habitants, selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE (population totale 2018).

## 1.2 – Les ressources en eau potable

### ☐ Points de prélèvement

Les ressources propres du service d'eau de la Vallée de la Courance sont constituées de cinq points de prélèvement en nappe souterraine.

Quatre captages sont sur la Vallée de la Courance (Basseau, La Grève, Châteaudet et Le Marais) et un sur la vallée de Mignon (Chercoute).

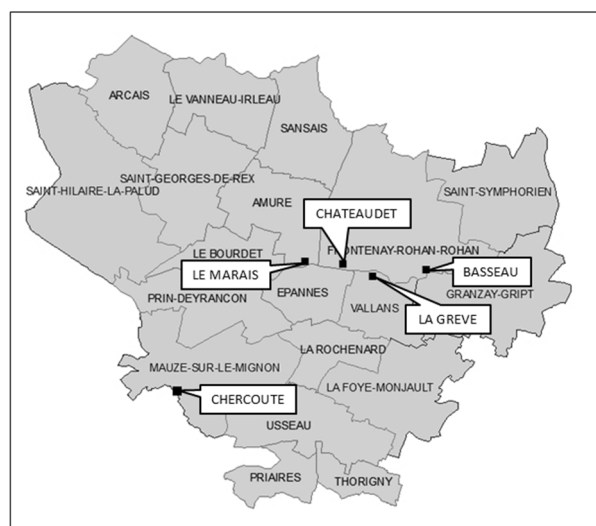


Figure 2 : Ressources du service d'eau de la Vallée de la Courance

En 2020, leurs productions respectives sont les suivantes :

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Production nette 2019 [m³]	Production nette 2020 [m³]	Variation 2019 / 2020
Châteaudet (FRONTENAY-ROHAN-ROHAN) Prélèvement en nappe souterraine	45	272 601	286 861	5,23%
Le Marais (AMURE) Prélèvement en nappe souterraine	46	252 392	293 359	16,23%
Basseau (FRONTENAY-ROHAN-ROHAN) Prélèvement en nappe souterraine	46	227 432	241 913	6,37%
La Grève (VALLANS) Prélèvement en nappe souterraine	40	206 650	203 158	-1,69%
Chercoute (MAUZE-SUR-LE-MIGNON) Prélèvement en nappe souterraine	40	100 702	92 227	-8,42%
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>1 059 777</b>	<b>1 117 518</b>	<b>5,45%</b>

Tableau 2 : Production des ressources du service d'eau de la Vallée de la Courance

La hausse du volume produit est essentiellement liée à la diminution du volume importé.

### ☐ Import d'eau

Le service d'eau de la Vallée de la Courance importe de l'eau depuis le service des Eaux du Vivier (SEV-Niort Agglo). Outre la sécurisation de l'alimentation en eau, cette interconnexion permet d'une part de moins solliciter les ressources du service, en vue de préserver le phénomène de dénitrification naturelle sur les captages la Vallée de la Courance, et d'autre part de délivrer aux collectivités une eau présentant une teneur en Nitrates satisfaisante, puisque l'eau du SEV est dénitrifiée.

Pour minimiser les coûts des achats d'eau au SEV, et conformément au cahier des charges du contrat d'affermage, l'exploitant cherche à minimiser les imports, tout en respectant les objectifs cités plus haut. Afin de garantir la qualité sanitaire de l'eau importée, un analyseur de chlore en continu et un système de chloration ont été installés en 2010 dans la chambre de comptage de l'achat en gros.

Depuis 2011, le service d'eau importe également de l'eau depuis le Syndicat des Eaux de Charente Maritime (RESE) pour l'alimentation de PRIAIRE et de Coupigny (THORIGNY-SUR-LE-MIGNON).

Import depuis	Importé en 2019 [m³]	Importé en 2020 [m³]	Variation
			2019 / 2020
SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER	130 177	103 667	-20,36%
SYNDICAT DES EAUX DE CHARENTE MARITIME	10 091	10 893	7,95%
<b>TOTAL</b>	<b>140 268</b>	<b>114 560</b>	<b>-18,33%</b>

Tableau 3 : Importations du service d'eau de la Vallée de la Courance

NB : l'import réalisé à partir de la Charente Maritime ne transite pas par le réseau de production (alimentation directe de PRIAIRE et THORIGNY-SUR-LE-MIGNON). Aussi le volume afférent n'est-il pas pris en compte dans le calcul du rendement du réseau de production.

#### □ Total des volumes d'eau

La totalité des volumes d'eau relatifs à la production se décompose donc ainsi, traduisant une légère augmentation des volumes mis en distribution entre 2019 et 2020 sur le territoire du service d'eau :

Total des ressources [m³]	2019	2020	Variation
Ressources propres	1 059 777	1 117 518	5,45%
Importations	140 268	114 560	-18,33%
<b>Total général</b>	<b>1 200 045</b>	<b>1 232 078</b>	<b>2,67%</b>

Tableau 4 : Volumes d'eau potable du service de production

## 1.3 – Le nombre d'abonnés

Le service de production d'eau potable ne comporte pas d'abonnés au sens strict du terme. Il délivre de l'eau à la totalité des communes du périmètre, où elle est ensuite distribuée auprès des abonnés (9 425 au total), dans le cadre de la compétence Distribution.

## 1.4 – Les volumes délivrés

### 1.4a – Les volumes délivrés à PRIAIRE

Les volumes délivrés à PRIAIRE proviennent intégralement du Syndicat d'Eau de Charente-Maritime (RESE). Ils se sont élevés à 10 299 m<sup>3</sup> en 2019.

### 1.4b – Les volumes délivrés aux autres communes du périmètre

Pour les collectivités autres que PRIAIRE, les volumes délivrés par le réseau de « Production » se sont élevés en 2020 à 1 209 536 m<sup>3</sup>.

## 1.5 – Le patrimoine du service de Production

### ☐ Les installations de prélèvement

Les cinq points de prélèvement du service d'eau (Le Marais, Châteaudet, La Grève, Basseau et Cheroute) bénéficient d'une télésurveillance et d'un traitement de désinfection (chloration). Les eaux du forage de La Grève bénéficient en outre d'une déferrisation biologique.

Dans le cadre du contrat d'affermage, ces installations ont été équipées de nitramètres en 2010, pour assurer la mesure en continu des teneurs en nitrates des ressources.

### ☐ Les stations de reprise et de surpression

A EPANNES, la station de reprise renvoie l'eau issue des captages de Basseau, La Grève, Marais et Châteaudet, mélangée à l'eau importée du SEV vers cinq secteurs : GRIPT, LA JANNERIE, MAUZE-SUR-LE-MIGNON, LA FOYE-MONJAULT et EPANNES.

Au niveau du réservoir de LA JANNERIE, une surpression permet, selon les besoins, de surpresser dans les directions de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD et les communes d'AMURE, ARCAIS, ST-GEORGES-DE-REX et LE VANNEAU IRLEAU.

### ☐ Les ouvrages de stockage

Ils sont au nombre de deux pour la compétence « Production » :

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance
La Foye Monjault	400	92	86	66	OUI
La Jannerie	600	55	48	14	OUI

Tableau 7 : Ouvrages de stockage

S'ajoutent les deux bâches de reprise d'EPANNES, pour un volume de 1 200 m<sup>3</sup> chacune, faisant également l'objet d'une télésurveillance.

### ☐ Le réseau

Le linéaire du réseau dédié à la compétence « Production » s'élève à 57 km, dont une trentaine a été posée dans le cadre des travaux de restructuration de la Production, en 2004 et 2005.

Le réseau est en essentiellement en PVC (environ 36 km) et en Fonte (environ 20 km).

En 2020, 1 520 ml de réseau ont été renouvelés sur le linéaire dédié à la Production (conduite d'adduction sur LE VANNEAU-IRLEAU (Sainte Sabine)). En 2021, il est prévu de renouveler 1 200 ml de réseau d'adduction entre LA FOYE-MONJAULT et USSEAU.

## 2. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

### 2.1 – Les modalités de tarification

Le tarif de vente en gros, proportionnel au volume vendu, comporte une part destinée à financer les investissements et les mesures de protection de la ressource menés par le service, et une part correspondant à l'exploitation des ouvrages de production.

Les premier montant est déterminés par délibération de la collectivité ; le second montant est fixé par le contrat d'affermage, ainsi que les modalités de sa révision annuelle.

Le service d'eau récupère également auprès des collectivités le montant des achats d'eau versé annuellement au SEV, et la redevance prélèvement versée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ces récupérations s'effectuent avec une clé de répartition relative aux volumes délivrés.

### 2.2 – Les tarifs

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	
<b>Part collectivité</b> (délibération du 02/10/2018) Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,17	0,17	Au 01/01/2020, dans le cadre de la loi NOTRe, le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance est dissous et la compétence "eau potable" est transférée à Niort Agglo, qui exerce les compétences Production et Distribution sur toutes les communes du périmètre de la Vallée de la Courance. De fait, plus aucune commune n'exerce en régie la compétence Distribution et le tarif "Production" n'est utilisé que pour le calcul des tarifs de vente en gros.
<b>Part exploitation</b> (contrat d'affermage 2010-2021) Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,2068	0,2080	

Tableau 8 : Composante du tarif de l'eau (compétence production)

Pour mémoire, les autres composantes du prix de revient 2020 sont :

- le montant des achats d'eau versé au Syndicat des Eaux du Vivier pour les volumes importés en 2020, et ramené au m<sup>3</sup> délivré sur cette même année par le service de production de la Vallée de la Courance, qui s'est élevé à 0,0385 € TTC/m<sup>3</sup>.
- le montant la redevance prélèvement versée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les volumes produits en 2020, et ramené au m<sup>3</sup> délivré sur cette même année par le service de production de la Vallée de la Courance, qui s'est élevé à 0,0326 €/m<sup>3</sup>.

### 2.3 – Les recettes du service

Au 01/01/2020, l'ensemble des communes du périmètre ont transféré leur compétence Distribution à Niort Agglo. Les recettes du service relevaient des ventes d'eau en gros aux communes qui avaient conservé leur compétence Distribution. Elles n'existent donc plus en 2020.



## Recettes de la collectivité

	2019 (*)	2020	Variation
Participation au nb de compteurs	133 630 €	0 €	-100,00%
Surtaxe au m <sup>3</sup>	176 623 €	0 €	-100,00%
<b>Total des Recettes</b>	<b>310 253 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-100,00%</b>

(\*) : Vente en gros aux Communes de LA FOYE-MONJAULT et MAUZE-SUR-LE-MIGNON, qui exerçaient la compétence Distribution en 2019

Tableau 9 : Recettes de la collectivité

### □ Recettes de l'exploitant

La rémunération de l'exploitant pour l'exploitation des installations de production du service d'eau de la Vallée de la Courance est perçue de deux façons différentes :

- Pour la part de production destinée aux communes ayant gardé leur compétence « distribution », la SAUR perçoit sa rémunération auprès du service d'eau de la Vallée de la Courance (qui en répercute le coût auprès de ces communes, proportionnellement au volume d'eau qui leur a été délivré à chacune). L'ensemble des communes ayant transféré leur compétence « Distribution » en 2020, cette part devient nulle.
- Pour la part de production destinée aux communes ayant transféré leur compétence « distribution » au service d'eau, la SAUR perçoit sa rémunération au travers de la facture faite aux abonnés.

Les recettes de l'exploitant, pour la production, en 2020, se sont ainsi réparties :

	2019	2020	Variation
Recettes HT de vente d'eau en gros aux communes autonomes en distribution (*) <i>(recettes directement facturées au service)</i>	47 684 €	0 €	-100%
Recettes théorique HT de vente d'eau aux communes ayant transféré la compétence distribution <i>(recettes perçues au travers des factures aux abonnés)</i>	144 671 €	198 327 €	37%
<b>Total des Recettes</b>	<b>192 355 €</b>	<b>198 327 €</b>	<b>3%</b>

(\*) : Communes de LA FOYE-MONJAULT et MAUZE-SUR-LE-MIGNON en 2019, et plus aucune commune du périmètre en 2020

Tableau 10 : Recettes de l'exploitant

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement doit comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette obligation pour les collectivités permet de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information géré par l'AFB (Agence Française de la Biodiversité)

#### 3.1 – La surveillance de la qualité

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Les résultats 2020 des contrôles sont repris ci-après :

	TOTAL ANNUEL (eau brute / point de mise en distribution)		
NATURE DE L'ANALYSE	Nombre analysé	Nombre conforme	Conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	10	10	100%
Physico-chimique	14	14	100%
Surveillance de l'exploitant et du maître d'ouvrage (programme ReSources)			
Bactériologique	23	23	100%
Physico-chimique	151	151	100%
TOTAL échantillons	165	165	100%

Tableau 11 : Synthèse du contrôle de la qualité de l'eau

Globalement les eaux produites par les cinq ressources propres du service d'eau présentent en 2020 :

- une minéralisation importante ;
- une présence de manganèse pour le Marais et Châteaudet ;
- des concentrations en fer non négligeables pour La Grève (de l'ordre de 0,38 mg/l ramenés à moins de 0,03 mg/l par déferrisation)
- dix-huit détections de molécules de pesticides, à des concentrations inférieures aux seuils de potabilité ;
- une concentration moyenne en nitrates de :
  - 52,0 mg/l pour Le Marais (variation de 37,1 à 56,8 mg/l, concentrations plus élevées qu'en 2019),
  - 44,4 mg/l pour Châteaudet (variation de 39,7 à 49,5 mg/l, concentrations plus élevées qu'en 2019),
  - 39,7 mg/l pour Basseau (variation de 31,0 à 45,1 mg/l, concentration plus élevées qu'en 2019),
  - 42,71 mg/l pour Cheroute (variation de 31,9 à 48,9 mg/l, concentrations plus élevées qu'en 2019),
  - nulle pour La Grève.

Les épisodes de fortes pluviométries observés depuis fin 2019 ont généré des pics de concentration et une hausse générale sur les captages en 2020 et confirment la sensibilité de la ressource. A partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, les concentrations reviennent à la baisse.

En sortie de la bâche de mélange d'Épannes, l'eau a présenté en 2020 :

- une minéralisation importante,
- une très bonne qualité microbiologique (100% de conformité),
- une teneur en nitrates satisfaisante, variant de 29,9 à 45,9 mg/l pour une moyenne à 36,2 mg/l plus élevée qu'en 2019,
- des traces de manganèse (provenant de Châteaudet et du Marais).

Au niveau des points de vente suivis en autocontrôle, l'eau a présenté une très bonne qualité physico-chimique et bactériologique (100% de conformité).

### 3.2 – Protection de la ressource :

L'ensemble des ressources propres du service d'eau bénéficie d'arrêtés relatifs à leurs périmètres de protection, et les quatre captages de la vallée de la Courance (Le Marais, Châteaudet, La Grève et Basseau) font l'objet d'un programme Re-Sources (« reconquête de la qualité de eaux brutes »), au sein d'un contrat territorial de bassin 2016-2020.

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>100 %</b>

Tableau 12 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'arrêté relatif au périmètre de protection de Chercoute est en cours de révision. La démarche a été initiée en 2014 ; l'étude hydrogéologique préalable s'est achevée en mars 2019 et l'avis de l'hydrogéologue a été rendu en avril 2020. L'enquête publique relative à la révision devrait se dérouler fin 2021/début 2022.

### 3.3 – Connaissance et gestion patrimoniale du réseau :

Selon l'arrêté du 2 décembre 2014, cet indice est compris entre 0 et 100 points (sans mission de distribution) ainsi répartis :

Barème	Points du barème	Avancement	Total Points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b>			
Existence d'un plan des réseaux où figurent les ouvrages principaux	10	Plan existant dans le cadre du SIG	10
Définition d'une procédure de mise à jour des plans de réseaux à jour au moins annuelle	5	Mise à jour effectuée en continu par la SAUR dans le cadre du SIG	5
<b>TOTAL PARTIE A :</b>	<b>15</b>	<b>TOTAL OBTENU</b>	<b>15</b>
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b>			
Existence d'un inventaire régulièrement mis à jour des réseaux (avec Ø, matériau des tronçons pour au moins la moitié du linéaire et précision cartographique <1,5m)	10	Mise à jour effectuée en continu par la SAUR dans le cadre du SIG	10
Information sur matériaux et diamètre sur au moins 95% du linéaire	5	Connu sur au moins 95% du linéaire	5
Information sur date ou période de pose sur au moins 95% du linéaire	15	Connu sur au moins 95% du linéaire	15
<b>TOTAL PARTIE B :</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL OBTENU</b>	<b>30</b>
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b>			
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ...) et des servitudes	10	Ouvrages annexes localisés ; servitudes non localisées	5
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	oui	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	sans objet	Critère non pertinent en production	sans objet

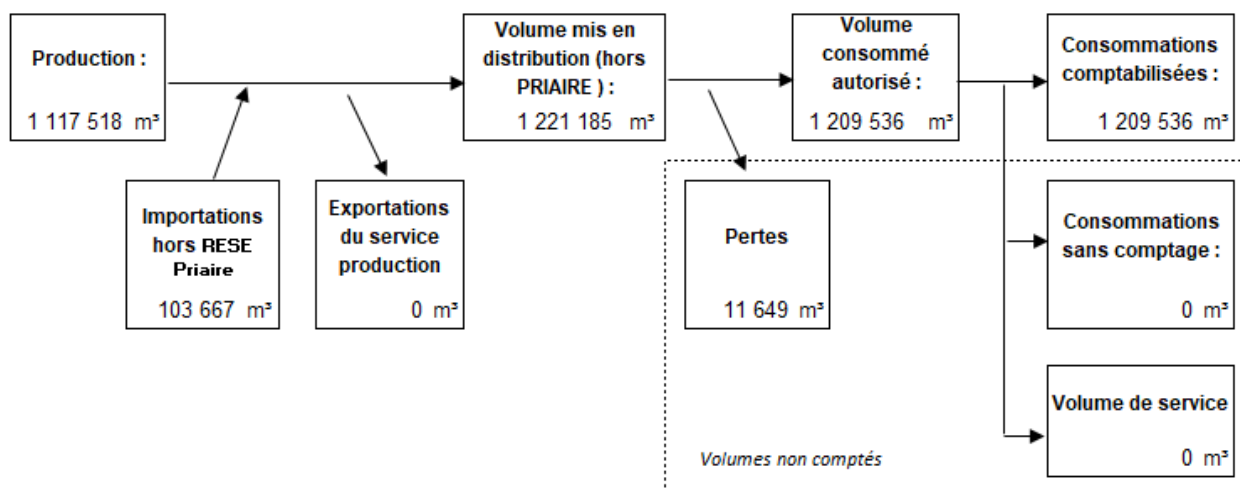
Document retraçant les caractéristiques et date de pose des compteurs pour chaque branchement	sans objet	Critère non pertinent en production	sans objet
Localisation des recherches de fuite et interventions afférentes	10	Effectuée en continu par la SAUR	10
Localisation et identification des autres interventions	10	Effectuée en continu par la SAUR	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisation (sur au moins 3 ans)	10	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation permettant d'apprécier les temps de séjour et les capacités de transfert du réseau	5	Oui	5
<b>TOTAL PARTIE C :</b>	<b>55</b>	<b>TOTAL OBTENU</b>	<b>45</b>
<b>Total général :</b>	<b>100</b>	<b>Total général obtenu :</b>	<b>95</b>

Tableau 13: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Un total de 95 points est obtenu pour cet indicateur.

### 3.4 – Performance du réseau

Les volumes permettant d'évaluer la performance du réseau de production sont repris ci-après :



La production indiquée est la production nette (volumes pompés dans la nappe diminués des volumes de process au niveau des ressources). Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage ni de volume de service.

L'alimentation de PRIAIRE, qui ne transite pas par le réseau de production du Syndicat n'est pas prise en compte dans ces calculs. Elle s'élève à 10 299 m<sup>3</sup> en 2019, ce qui porte à 1 219 835 m<sup>3</sup> le volume global délivré à l'ensemble des communes du service d'eau de la Vallée de la Courance en 2020.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

#### ☐ Rendement du réseau de production

$(\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service}) / (\text{volume produit} + \text{importations})$

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau [%]	96,9%	98,2%	97,5%	96,4%	99,0%

Le rendement 2020 sur le réseau de Production est conforme à l'objectif de 95% fixé par le contrat d'affermage en vigueur.

### ☐ Indice des volumes non comptés

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements, par jour)

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	1,6	1,0	1,3	2,1	0,6

### ☐ Indice linéaire de perte

(pertes / longueur du réseau hors branchements, par jour)

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes [m <sup>3</sup> /km/j]	1,6	1,0	1,3	2,1	0,6

## 3.5 – Taux moyen de renouvellement du réseau

Cet indicateur mesure le « maintien de la valeur du patrimoine » de la collectivité. C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau.

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,1	0,23	0	0	1,52

Tableau 14: Renouvellement du réseau sur les 5 dernières années

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,65 %

La pertinence de ce taux est à nuancer en ce qui concerne le réseau du service de production du service d'eau de la Vallée de la Courance. En effet la moitié de celui-ci date des années 2004-2005 (restructuration de la production) et ne présentera pas le besoin d'être renouvelé plusieurs dizaines d'années.

En 2020, 1 520 ml de réseau ont été renouvelés sur le linéaire dédié à la Production (conduite d'adduction sur LE VANNEAU-IRLEAU (Sainte Sabine)). En 2021, il est prévu de renouveler 1 200 ml de réseau d'adduction entre LA FOYE-MONJAULT et USSEAU.

## 3.6 – Continuité du service

Le **taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. En revanche, les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Aucune interruption de service non programmée n'a été observée en 2020 sur le service Production.

## 4. INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### 4.1 – Dette du service « Eau potable »

#### Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	213 333,16 €	106 666,48 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	118 258,68 €	113 842,68 €	113 842,68 €
dont en intérêts	11 592,00 €	7 176,00 €	2 760,00 €
dont en capital	106 666,68 €	106 666,68 €	106 666,48 €

Tableau 15 : Etat de la dette du service « Production »

Le remboursement de l'unique emprunt est en cours pour la compétence Production s'est achevé en 2020 (emprunt de 1 600 000 € contracté en 2005, pour une durée de 15 ans, pour les travaux de restructuration du réseau de production).

#### Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette est désormais nulle.

	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette (années)	0,9	0,9	0,0

Tableau 16: Evolution de la durée d'extinction de la dette

### 4.2 – Amortissements

	2018	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	236 148 €	270 780 €	269 365 €

Tableau 17: Evolution de la dotation aux amortissements

### 4.3 – Impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N est le rapport du montant des impayés relatifs aux factures émises au titre de l'année N – 1 sur la totalité des factures émises au titre de l'année N – 1. Pour le service « Production », seules les collectivités ont à régler les achats d'eau. Le taux d'impayés est nul.

	2018	2019	2020
Taux d'impayés	0	0	0

Tableau 18: Evolution du taux d'impayés

# Information sur le service public de PRODUCTION d'eau potable (Service d'eau de la Vallée de la Courance)

# 2020

Extrait du rapport annuel 2020  
sur le prix et la qualité du service public  
Disponible en mairie

## TERRITOIRE

18 971 habitants

Le service « Production d'eau potable » du périmètre de la Vallée de la Courance regroupe en 2020, les communes d'AMURE, ARCAIS, LE BOURDET, EPANNES, LA FOYE-MONJAULT, LA ROCHENARD, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, GRANZAY-GRIPT, MAUZE-SUR-LE-MIGNON, PRINDEYRANÇON, SANSAIS, ST-GEORGES-DE-REX, ST-HILAIRE-LA-PALUD, SAINT-SYMPHORIEN, VALLANS, VAL-DU-MIGNON, LE VANNEAU-IRLEAU.

La population desservie est de **18 971 habitants**.



17 communes desservies

## EXPLOITATION

par la société SAUR  
en affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La Communauté d'Agglomération garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



## PRODUCTION

7 ressources

- 5 ressources propres au syndicat (forages) ont fourni 1 117 518 m<sup>3</sup> d'eau
- Import du Syndicat des Eaux du Vivier pour 103 667 m<sup>3</sup>
- Import du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime pour 10 893 m<sup>3</sup>

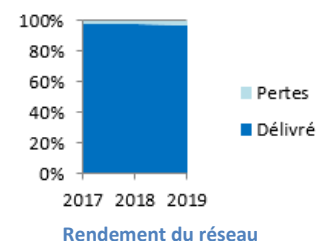


## DISTRIBUTION

Un réseau de 57 km  
1 209 536 m<sup>3</sup> délivrés

En 2020 le service de Production du service d'eau de la Vallée de la Courance a délivré à ses collectivités 1 209 536 m<sup>3</sup> d'eau m<sup>3</sup>.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (eaux de process, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau de production était de **99,0 %** en 2020.



## QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en œuvre.



## PRIX

0,47 € TTC le m<sup>3</sup>

Le tarif du service comprend un prix au m<sup>3</sup> délivré, destiné aux ventes en gros.

